

Commune d'AILLY-SUR-NOYE

Conseil Municipal du 26 novembre 2025

Extrait du registre des délibérations

n°2025-11-26-01

| | |
|---|--|
| Date de la convocation | 21/11/2025 |
| Convoqués : 23 | L'an deux mil vingt-cinq, le 26 novembre 2025 à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune. |
| Présents : 13 | Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Annie COCHET, Richard BENOIT, Gérard LEROY, Patrick BERMOND, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Anne-Marie LATEUR, Marie-Hélène MARCEL |
| Représentés : 6 | Étaient représentés : Edith DELBEY par Annie COCHET, Céline TAMPIGNY par Patrick BERMOND, Frédéric PINOIT par Catherine CATHELY-WANTIEZ, Maryse-Corinne ROSE par Nicolas BLIN, Marylène FRANZ par Marie-Hélène MARCEL, Vincent DAINE par Sonia DOUAY |
| Absents : 4 | Étaient absents excusés : Sébastien VILLAIN |
| OBJET : | Étaient absents non excusés : Karine PAGEAU, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE et Paulo MARCELO |
| Administration générale | Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance. |
| Stérilisation et identification des chats errants | Monsieur le Maire rappelle qu'afin de faire face à la prolifération des chats errants sur le territoire de la commune, il est préconisé de procéder à leurs stérilisation et identification. |
| - | Dans ce cadre, la commune d'Ailly-sur-Noye a conventionné avec la fondation 30 millions d'amis. La convention arrivant à son terme, il est proposé de la renouveler. |
| Convention avec la fondation 30 millions d'amis | En effet, la fondation 30 millions d'amis propose de participer aux frais vétérinaires à hauteur de 50 % des tarifs associatifs, dans la limite des plafonds suivants : <ul style="list-style-type: none">- 100 euros TTC pour une castration + puce électronique ;- 120 euros TTC pour une ovariectomie + puce électronique ;- 140 euros TTC pour une hystérectomie + puce électronique ;- 140 euros TTC pour une cryptorchidie + puce électronique (avec fente dans l'oreille). Il a été estimé qu'il sera possible de stériliser et identifier 10 chats errants au cours de l'année 2025 pour un budget total s'élevant à 1 100 €. |
| | La fondation 30 millions d'amis financera 50 % du budget établi, soit 550 euros et la commune versera à la fondation une contribution équivalente à 50% du budget restant, soit 550 euros également. |
| | LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré, à l'unanimité, |

Suite et fin délibération n°2025-11-26-01

Décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et la Fondation 30 millions d'amis pour le financement de la stérilisation et de l'identification des chats errants ;
- d'autoriser le versement de 550 € à la fondation 30 millions d'amis conformément aux termes de la convention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles au bon déroulement de ce projet.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Jean-Noël LECOINTE



Le Maire
Pierre DURAND


